



Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement

VINGT ET UNIÈME CONFÉRENCE DU PROE

Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

6 – 10 septembre 2010

Point 10.6 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur sur les engagements de plus de six ans

Objet du document

1. Informer la Conférence du PROE du renouvellement du mandat de M. Clark Peteru au poste de conseiller juridique pour trois années supplémentaires après avoir occupé ce poste pendant six ans.

Contexte

2. Les paragraphes f) et g) de l'article 13 du règlement du personnel stipulent :
 - « f) Sous réserve du paragraphe 13 g) du présent article, un engagement à durée déterminée de trois ans concernant un cadre professionnel est renouvelable, selon les besoins du PROE et en fonction du mérite et de la performance de l'employé, pour une nouvelle période n'excédant pas trois ans.
 - g) Au terme d'une durée totale de service de six ans effectuée par un cadre professionnel, le poste fait obligatoirement l'objet d'un avis de vacance. Le titulaire est autorisé à postuler et peut être reconduit dans ses fonctions par le Directeur sur la base du mérite, auquel cas un rapport en ce sens est soumis à la prochaine Conférence du PROE. »
3. Le deuxième contrat consécutif de trois ans de M. Clark Peteru a expiré en février 2010. Conformément aux dispositions du règlement du personnel, ce poste a fait l'objet d'un avis de vacance environ cinq mois avant l'expiration dudit contrat. M. Peteru a fait acte de candidature, de même que 16 autres personnes issues du marché international.
4. Le Secrétariat a formé un comité de sélection présidé par le directeur adjoint et composé de trois autres cadres professionnels du PROE représentant les deux programmes et les divers métiers du Secrétariat. Après avoir examiné les candidatures, le comité a établi une liste de trois candidats qui ont passé un entretien téléphonique. À l'issue d'entretiens téléphoniques approfondis d'environ deux heures, le comité a estimé à l'unanimité que M. Peteru était le seul candidat qualifié pour la phase suivante (entretien face à face) et a donc recommandé qu'il soit nommé au poste de conseiller juridique.
5. M. Peteru a donc été reconduit dans ses fonctions pour un dernier mandat de trois ans.

Recommandations

6. La réunion est invitée à :
 - **prendre acte** du renouvellement du mandat de M. Clark Peteru au poste de conseiller juridique pour un dernier mandat de trois ans.
-